



Formation personne handicapée

Par **CLARA1964**, le **22/01/2020** à **16:48**

Bonjour,

Je suis fonctionnaire territorial adjoint administratif et en arrêt maladie depuis juillet 2019 à cause d'agoraphobie. J'ai été reconnu travailleur handicapé en octobre et fait la demande d'un poste avec 2 jours de télétravail, je suis en attente.

Par ailleurs , j'ai vu une formation de sophrologie qui m'intéresse, elle est éligible au CPF et se fait à distance. Son coût est de 2.000 euros. J'ai sur mon CPF 144 heures. On m'a dit que, pour le service public, les heures n'étaient pas convertibles en euros mais en jours d'absence autorisés ce qui ne m'intéresse pas, je ferai la formation chez moi, en dehors des heures de travail. J'en ai fait part à ma DRH de mon souhait de cette formation. J'attends réponse.

Ai je droit à une aide financière de mon employeur au vu de mon statut particulier ? Si oui, de quel montant environ ? si non, vers qui dois-je me diriger ?

J'envisage cette reconversion professionnelle dans le cas où mon état devait s'aggraver.

Merci de me répondre précisément, je suis dans le flou total. Tantôt je lis oui, tantôt non. C'est très important pour moi, la formation commence début février et j'ai un tout petit budget.

Merci par avance,

Bien cordialement .

Par **morobar**, le **22/01/2020** à **17:16**

Bonjour,

Attention au miroir des alouettes. Il n'existe aucune diplôme/formation reconnue en France relatif à, la sophrologie. Je suis donc étonné que l'enseignement à distance proposé soit éligible au CPF.

Mais comme vous n'avez pas besoin de temps, mais d'un financement, vous pouvez toujours demander à votre hiérarchie une participation financière.

Qui vous sera vraisemblablement refusée compte tenu du domaine visé,

La piste du télétravail semble plus prometteuse à mon avis.

Par **CLARA1964**, le **22/01/2020** à **17:47**

La formation est bien éligible au CPF.

Par **CLARA1964**, le **22/01/2020** à **18:11**

J ai trouvé cette formation via le site mon cpf . En supposant que mon employeur refuse de m apporter une aide vers quels autres organismes dois je me diriger pour demander une aide financière ? Merci.

Par **morobar**, le **23/01/2020** à **08:46**

Il va falloir faire le tour de tous les gens qui ont des sous:

* commune (le CCAS)

* département

* région

* CAF

* Pole-emploi

* MDPH

* sponsors privés.

Mais quitter la fonction publique pour pratiquer ce genre d'activité est à mopen sens lâcher la proie pour l'ombre